



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC NOUVELLE-BEAUCE MUNICIPALITÉ DE FRAMPTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Frampton, tenue le 26 septembre 2022 à 18h30, à la salle municipale, 107, rue Sainte-Anne, Frampton.

Sont présents:

Siège #2 - Claudia Labrie  
Siège #4 - Frédéric Fournier  
Siège #5 - Gina Cloutier

Est/sont absents:

Siège #1 - Guy Marcoux  
Siège #3 - Yvan Tardif  
Siège #6 - Jayson Byrns

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean Audet. Est également présente madame Cindy Paradis, directrice générale et greffière-trésorière.

#### 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Jean Audet déclare ouverte la séance extraordinaire et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

#### 2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

#### 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

Il est proposé par Frédéric et résolu à la majorité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - CLÔTURE TERRAIN TENNIS / PICKELBALL
- 5 - ASPHALTE TERRAIN DES LOISIRS
- 6 - CAROLE ST-ARNAUD GABOURY
- 7 - PERSONNE RESSOURCE / IMAGE DE MARQUE
- 8 - LETTRE APPUI MAISON DE LA FAMILLE NOUVELLE-BEAUCE ET CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE EN COMMUNAUTÉ
- 9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-09-156

2022-09-157



2022-09-158  
N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

### 4 - CLÔTURE TERRAIN TENNIS / PICKELBALL

**ATTENDU QUE** le projet de terrain tennis / pickleball a été identifié au programme triennal d'immobilisation de la Municipalité de Frampton 2022-2023-2024, et ce, pour l'année 2022;

**ATTENDU QU'**un montant de 60 000\$ a été réservé à cette fin (poste budgétaire 03-332-00-721-04) en 2022;

**ATTENDU QUE** des soumissions ont été demandées à l'hiver 2020-2021 dans le but de faire le montage financier dudit projet;

**ATTENDU QUE** le coût initial du projet est estimé à 97 378,00\$;

**ATTENDU QUE** la MRC de la Nouvelle Beauce a confirmé une aide financière de 11 700\$ à même la politique de soutien aux projets structurants en 2022;

**ATTENDU QUE** par la résolution 2022-03-34, une demande au Ministère des Affaires Municipales pour le volet 4 du fonds régions et ruralité (FRR) a été demandée et que cette aide peut atteindre jusqu'à 70 % des coûts estimés du projet pour un montant maximum de 50 000\$;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Frampton a demandé des soumissions auprès de deux (2) soumissionnaires pour procéder à l'installation d'une clôture autour du terrain de tennis / pickleball;

**ATTENDU QUE** nous avons reçu deux (2) soumissions, à savoir

Les Clôtures JPN : 24 639,14\$ (taxes incluses)

Clôtures Colbo : 23 439,49\$ (taxes incluses)

**ATTENDU QUE** le conseil autorise le transfert budgétaire suivant :

- Du poste 03-332-00-725-03 abri à sel 24 639,14\$ au poste 03-332-00-721-04 terrain de tennis et terrain de pickleball 24 639,14\$;

**ATTENDU QUE** la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les fonds sont disponibles au poste budgétaire 03-332-00-725-03;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par madame Claudia Labrie et résolu à la majorité des membres du conseil qu'on octroie le contrat pour l'installation de la clôture du terrain de tennis / pickleball à Les Clôtures JPN inc. au montant de 24 639,14\$\$ taxes incluses;

2022-09-159

### 5 - ASPHALTE TERRAIN DES LOISIRS

**ATTENDU QU'**un contrat d'asphaltage a été accordé à Asphalte Nicolas Lachance dans le cadre de la construction du terrain d'un pickleball et de tennis;

**ATTENDU QU'**il serait pertinent de profiter de l'opportunité pour asphaltier la partie adjacente audit terrain qui longe la rue des loisirs et qui sert aussi de stationnement pour le casse-croûte et les activités sportives;

**ATTENDU QU'**une soumission au montant de 21 166,22\$ incluant les taxes a été déposée par ladite compagnie;

**ATTENDU QUE** le conseil autorise le transfert budgétaire suivant :

- Du poste 03-332-00-725-03 abri à sel 21 166,22\$ au poste 02-630-00-723 embellissement terrain et parc 21 166,22\$;



N° de résolution  
ou annotation

2022-09-160

## Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

**ATTENDU QUE** la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les fonds sont disponibles au poste budgétaire 002-630-00-723;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur Frédéric Fournier et résolu à la majorité des conseillers d'accorder ledit contrat à Asphalté Nicolas Lachance pour un montant n'excédant pas 21 166,22\$.

### 6 - CAROLE ST-ARNAUD GABOURY

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'assurer que la municipalité est conforme dans le déroulement quotidien de ses activités, l'adoption de ses règlements et de ses obligations légales;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'accompagner et de conseiller la greffière-trésorière et directrice générale ainsi que la greffière-trésorière adjointe dans l'élaboration ou la mise à jour de règlements, de résolutions ou tout autre document pertinent en lien avec les activités de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le chef du conseil, le maire, souhaite être accompagné dans son rôle de surveillance, d'investigation et de contrôle sur les affaires de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de requérir les services d'une ressource externe possédant les qualifications et l'expertise nécessaires pour réaliser ce mandat;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la résolution 2022-07-113 il a été convenu de procéder à l'embauche de Madame Carole St-Arnaud Gaboury, retraitée et ex-directrice territoriale à la ville de Hull, à raison de 8 heures par semaine jusqu'au 23 décembre 2022, et ce, jusqu'à concurrence de 200 heures;

**CONSIDÉRANT QU'**à ce jour, il reste environ une vingtaine d'heures à Madame Carole St-Arnaud Gaboury dans le cadre de son mandat;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 960.1 les crédits nécessaires sont disponibles à cette fin et que le compte 02-130-00-411-00 (services professionnels) sera imputé à cette fin;

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par madame Gina Cloutier et résolu à la majorité des conseillers, de prolonger le contrat de Madame Carole St-Arnaud Gaboury, retraitée et ex-directrice territoriale à la ville de Hull, à raison de 3 heures par semaine jusqu'au 21 décembre 2022, et ce, jusqu'à concurrence de 40 heures. Les honoraires proposés sont de 80\$ l'heure selon la méthode forfaitaire.

2022-09-161

### 7 - PERSONNE RESSOURCE / IMAGE DE MARQUE

**ATTENDU QUE** lors de la dernière campagne électorale, l'équipe proposait trois axes aux citoyens visant à faire rayonner Frampton et clarifier son positionnement régional;

**ATTENDU QU'**une fois élue, la réflexion s'est poursuivie et qu'il a été convenu que pour atteindre ces objectifs il fallait donner une image de marque à la municipalité;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaite identifier ce qui rend réellement la municipalité unique;

**ATTENDU QUE** trois conseillers ont été désignés et qu'un mandat a été par la suite confié à une firme externe en vertu de la résolution 2022-03-45.

**ATTENDU QU'**à la suite de ce mandat, il y a lieu de poursuivre la réflexion avec la population et légitimiser la démarche;

**ATTENDU QUE** la directrice générale et greffière-trésorière confirme que les fonds requis sont disponibles au poste 02-622-00-411;



N° de résolution  
ou annotation  
**2022-09-162**

## Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Frédéric et résolu à la majorité des conseillers d'octroyer un contrat au montant de 4,000\$ plus taxes à Madame Valérie Parent pour animer et organiser un évènement de réflexion avec la collaboration de la MRC de la Nouvelle-Beauce qui se tiendra cet automne.

### **8 - LETTRE APPUI MAISON DE LA FAMILLE NOUVELLE-BEAUCE ET CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE EN COMMUNAUTÉ**

**ATTENDU QUE** la Maison de la Famille Nouvelle-Beauce et Centre de Pédiatrie s'agrandit;

**ATTENDU QU'**afin de répondre aux besoins des familles, ils ont fait l'acquisition d'une deuxième maison, voisine de celle actuelle;

**ATTENDU QUE** les besoins et demandes augmentent continuellement et que s'ils veulent y répondre, ils devront agrandir;

**ATTENDU QUE** des demandes de financement seront faites auprès de plusieurs bailleurs de fonds et que celles-ci doivent être accompagnées de lettres d'appuis;


**ATTENDU QUE** la Municipalité de Frampton accepte de faire une lettre d'appui au projet de la Maison de la Famille Nouvelle-Beauce et Centre de Pédiatrie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claudia et résolution à l'unanimité des conseillers d'autoriser la Municipalité de Frampton à transmettre une lettre d'appui au au projet de la Maison de la Famille Nouvelle-Beauce et Centre de Pédiatrie;

### **9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 18 h 45, il est proposé par Gina et résolu, de lever la séance.

« Je, Jean Audet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »



Jean Audet  
Maire



Cindy Paradis  
Directrice générale et greffière-trésorière

**2022-09-163**